



AVIS PUBLIC

PROMULGATION **RÈGLEMENTS 744-01-2017 et 750-01-2017**

AVIS est par la présente donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2017, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement 744-01-2017 modifiant le Règlement 744-00-2017 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Municipalité pour l'année 2017 afin d'ajouter et de modifier certains tarifs relatifs aux branchements d'égout et d'aqueduc et aux certificats d'occupation;
- Règlement 750-01-2017 modifiant le Règlement 491-02 concernant les branchements aux égouts et à l'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Amable afin de modifier les dispositions relatives aux demandes d'autorisation, aux travaux de branchement, de débranchement, de désaffectation de branchement, de déplacement et de modification d'infrastructures et de services municipaux et aux amendes

QUE ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication;

QUE toute personne peut consulter ces règlements au bureau de la soussignée pendant les heures régulières de bureau à l'hôtel de ville, au 575, rue Principale, Saint-Amable.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 13 juillet 2017.

Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.